

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00480

CONVENTION AVEC LE SIMA COISE FIXANT LE MONTANT DE LA PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUX TRAVAUX 2017

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 décembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Pascal MAJONCHI, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171107-D20170048010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171222

DELIBERATION DU BUREAU DU 21 DECEMBRE 2017

CONVENTION AVEC LE SIMA COISE FIXANT LE MONTANT DE LA PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUX TRAVAUX 2017

En sa qualité de membre du Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte d'Aménagement de la Coise et ses affluents et du Volon (SIMA.Coise), Saint-Etienne Métropole contribue financièrement et annuellement au budget du SIMA Coise en versant une participation qui se décompose en deux postes :

- une participation au fonctionnement du SIMA Coise (suivant la clé de répartition prévue dans les statuts du syndicat soit 20,9%),
- une participation d'investissement sur le coût résiduel des travaux entrepris sous maîtrise d'ouvrage SIMA Coise sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Pour l'année 2017, le coût total des dépenses de fonctionnement du SIMA Coise est fixé à 127 500 € portant ainsi le taux de participation de Saint-Etienne Métropole à 26 647,50 €.

Concernant l'investissement, les travaux sont réalisés soit par l'équipe Environnement du SIMA Coise soit par des entreprises spécialisées.

Pour 2017, le coût prévisionnel des travaux effectués par l'équipe Environnement du SIMA Coise, 2017 a été fixé à 12 000 € TTC et celui confié aux entreprises à 18 000 € TTC, portant le coût prévisionnel global des travaux d'investissement à 30 000 € TTC.

Les subventions minimum attendues ont été estimées à 50 % soit 15 000 €.

Pour fixer le montant de la participation relative au coût résiduel des travaux, il convient de passer une convention entre les deux établissements publics.

Pour 2017, la participation financière de Saint-Etienne Métropole est estimée à 15 000 €, ce montant sera revu en fonction du montant réel des travaux et des subventions réellement perçues.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention à intervenir avec le SIMA Coise fixant la participation 2017 de Saint-Etienne Métropole à 26 647,50 € pour le fonctionnement et à 15 000 € pour la part travaux,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,**
- **la dépense correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 204 du budget principal –RIVIERES de l'exercice 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU